



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-07(28)

Connexions aux réseaux publics

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-07(28) – Connexions aux réseaux publics (PaF-)

Énoncés :

Interdire toute connexion directe de [\[Affectation : système désigné par l'organisation\]](#) à un réseau public.

Responsable : Aucun

Discussion :

Une connexion directe est une connexion physique ou virtuelle dédiée entre deux systèmes ou plus. Par réseau public, on entend tout réseau auquel peut accéder le public, comme Internet et les réseaux extranet d'accès public d'une organisation.